

PROGRAMME DE FORMATION IPS - Initiation aux Premiers Secours

(Art. R.4224-15 du code du travail)

Objectifs : Faire face à une situation d'accident et être capable de : Situer le secouriste dans la santé et la sécurité au travail, Etre capable de Porter secours à une victime d'accident du travail sur le lieu de travail et Prévenir des risques.

Public visé : L'ensemble du personnel

Prérequis : Aucun pré-requis

DUREE : 04 heures soit 0,5 jour

Effectif : de 4 à 10 personnes maximum

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : Formation INTER, à partir de 90€/Stagiaire. Formation INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter 04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet www.prpsafety.fr

1/2

CONTENU : Accueil

LES CONNAISSANCES

Recueil du vécu des stagiaires en matière de secourisme.
Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours

- **L'intervention :** prévention des risques de transmission du COVID-19. Suivant les recommandations de l'INRS.

Évaluation des acquis :

- Identifier son rôle en tant que secouriste
- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession
- Intérêt de la prévention des risques professionnels

Avec évaluation en groupe (utilisation d'outils pédagogiques pour reproduire au mieux la situation d'accident) :

- En salle, en reproduisant des situations les plus crédibles possibles
- Visionnage du document « Cas concrets »
- Mises en situations sur les lieux de travail (avec l'accord préalable)

Exercice & Evaluation des gestes de secourisme

- Rechercher les dangers persistants pour protéger
- De « protéger » à « prévenir »
- Examiner la victime et faire alerter
- De « faire alerter » à « informer »
- Secourir
- Face à une situation d'accident du travail

Utilisation de :

- DSA : Défibrillateur Semi-automatique
- DAE : Défibrillateur Automatisé Externe

PROGRAMME DE FORMATION IPS - Initiation aux Premiers Secours

(Art. R.4224-15 du code du travail)

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Moyens humains : Formateur SST.

Matériel et équipements : Défibrillateur de formation avec accessoires ; 1 lot de mannequins (adulte, enfant, nourrisson) avec dispositif de protection, divers matériels pour la réalisation des simulations, matériel d'entretien des mannequins et consommables.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : Validation théorique et pratique.

Le lieu de formation :

662 Avenue de Bruxelles, 66000 Perpignan
ou sur votre site si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :

M. KAMEL BELKACEM.

contact@prpsafety.fr

VALIDATION et Documents : Une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation

Actualisation : Tous les 2 ans.

Développement de thèmes spécifiques

- Sensibilisation à la prévention, identification de situations dangereuses.
- Etude d'un ou des risques spécifiques de l'entreprise.

Bilan et évaluation

Suivant la grille d'évaluation

- Échanges formateur/stagiaires.
- Bilan et clôture de la formation

